

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 25 Septembre, à 18h30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Ambrumesnil sous la présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de convocation :
18 Septembre 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, REINE Alain, RIDEL Isabelle, SANCIER Dominique.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Absents excusés : Mme AUREGAN-BUREL Sylvie, M. HEBERT Julien

Présents : 13

Pouvoir de Mme Aurégan-Burel à Mme Creignou Béatrice
Pouvoir de M. Hébert Julien à M. Letellier Norbert

Votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique Sancier

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- Délibération portant transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour Madame NOBLESSE Nathalie
- Régularisation du contrat de Madame LEFRIQUE Anne-Laure
- Reconduction du contrat à durée déterminée de Madame LEFRIQUE Anne-Laure pour 3 ans
- Réhabilitation du mur intérieur du couloir de la mairie
- Transfert de charges entre la commune d'Ambrumesnil et le SIVOS
- Révision des contrats d'assurance
- Projet éolien
- Subvention exceptionnelle aux Globes Trotters, à Monsieur HEITZ et à l'école de musique de Luneray
- Règlement du cimetière
- Questions diverses

- **Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur Letellier revient sur différents points du compte rendu :

- Mise en place du C.A.E (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), Monsieur Renier Quentin a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier et donne entière satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées, notamment dans l'entretien des parterres fleuris

- Les travaux électriques au commerce de Madame Bonnet Nathalie ont été effectués, l'éclairage est excellent, la sécurité est assurée et l'économie apportée par ce travail déjà constatée

- Révision du bail du commerce, celui-ci a été signé à l'étude de Maître Vatigniez le mercredi 9 septembre dernier en présence des époux Bonnet

- L'installation des sèche-mains dans les deux salles est terminée, Monsieur le Maire a eu 8% de remise sur le devis proposé par l'entreprise soit une économie de 222 € et l'installation d'une prise pour le frigidaire offerte gracieusement

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et propose de voter.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité.**

- **Délibération portant transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour madame Nathalie Noblesse**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a transformé de plein droit, depuis le 13 mars 2012, le contrat à durée déterminée de certains agents non titulaires en contrat à durée indéterminée.

Est transformé de plein droit, et sans demande préalable de l'intéressé, le contrat de l'agent qui justifie d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature d'un contrat à durée indéterminée avec Madame Nathalie Noblesse, agent contractuel recruté au sein de la collectivité territoriale et remplissant la condition ci-dessus.

Madame Nathalie Noblesse a été recrutée le 1^{er} avril 2006 en tant qu'agent contractuel pour occuper le poste d'agent d'entretien par contrat à durée déterminée reconductible tous les ans.

Celle-ci est actuellement à 80 heures mensuelles.

Ce nombre d'heures pourrait être changé en cas de fermeture d'école, sachant que 6 heures sur ces 80 heures sont prises en charge financièrement par le S.I.V.O.S pour l'entretien des classes.

La transformation du contrat à durée déterminée de Madame Nathalie Noblesse en contrat à durée indéterminée est adoptée à **l'unanimité.**

- **Régularisation du contrat de Madame Anne-laure Lefrique**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il est de rigueur de régulariser le contrat à durée déterminée de Madame Anne-Laure LEFRIQUE qui a pris fin le 2 avril 2015.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour cette régularisation.

- **Reconduction du contrat à durée déterminée de Madame Anne-laure Lefrique pour 3 ans**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas possible de faire un contrat à durée indéterminée à Madame LEFRIQUE Anne-laure tant que celle-ci ne justifie pas d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années.

Par contre, pour conforter Madame LEFRIQUE dans son poste et lever le côté précaire du contrat à durée déterminée d'un an, il est possible de lui proposer un contrat à durée déterminée de trois ans.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour reconduire le contrat à durée déterminée de Madame Anne-Laure LEFRIQUE en contrat à durée déterminée de 3 ans.

- **Réhabilitation du mur intérieur du couloir de la mairie**

Monsieur Letellier expose que la commission de travaux s'est réunie le 9 septembre dernier pour travailler sur la réhabilitation du mur du couloir de la mairie qui se désagrège de jour en jour.

Les Membres de la commission proposent d'habiller ce mur avec des briquettes pour garder une entité entre le couloir et la mairie.

Monsieur le Maire fait lecture des deux devis reçus.

En accord avec la commission de travaux, les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour retenir le devis de Monsieur Arnaud Coruble pour un montant de 3 413.50 €.

Vient s'ajouter au prix des travaux le démontage du radiateur par l'entreprise Leclerc et celui de l'alarme par l'entreprise Blossenville.

- **Transfert de charges entre la commune d'Ambrumesnil et le S.I.V.O.S.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le principe d'un transfert de charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 – et ce, du fait du siège commun du S.I.V.O.S. d'Ouille la Rivière – Saint Denis d'Aclon - Ambrumesnil et la mairie d'Ambrumesnil au premier étage de celle-ci ainsi qu'au vu des statuts du S.I.V.O.S, notamment l'article 2 qui informe que le syndicat a pour objet : « la création, organisation, fonctionnement et entretien de classes ».

Monsieur Letellier explique que l'entretien des classes ainsi que la maintenance du matériel est assuré par la commune d'Ambrumesnil.

Et de proposer que cette répartition des dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (eau, électricité, chauffage, maintenance des extincteurs, les frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2015 soit chiffrée comme suit :

- Eau	350 €
- Electricité	800 €
- Chauffage	4 000 €
- Maintenance des extincteurs	100 €
- Frais de téléphone et d'internet	1 400 €
- Frais de ménage	2 400 €

Pour un montant total de 9 050 € à reverser à la commune d'Ambrumesnil.

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, pour ce transfert de charges.

- **Révision des contrats d'assurance**

Monsieur le Maire explique que le sinistre qui date du mois d'août 2014 avec Monsieur Rambure est clos.

Et d'ajouter qu'il attendait que cette affaire soit terminée pour réviser les contrats d'assurance en cours.

Monsieur Lamy du cabinet AXA et Monsieur Delporte du cabinet Groupama ont fait une nouvelle proposition pour les contrats d'assurance suivants :

- Assurance auto-mission collaborateurs (pas de proposition de la part d'AXA)
- Assurance multirisques avec protection juridique incluse
- Assurance du matériel agricole
- Prévoyance des agents

Après réflexion sur les deux propositions, les Membres du Conseil Municipal optent **à l'unanimité** pour retenir le cabinet Groupama avec un montant total de contrat de 3 954.25 €.

- **Projet éolien**

Monsieur le Maire revient sur la densification du parc éolien de Gueures demandée par EDF Energies Nouvelles.

Un communiqué va être publié sur le site ambrumesnil.fr et Monsieur Letellier en fait lecture aux conseillers.

Après validation du texte, Monsieur le Maire expose que les représentants d'EDF Energies Nouvelles viendront, lors de trois réunions publiques prévues à cet effet, présenter leurs projets aux habitants de la commune.

La mairie est à ce jour en attente des trois dates de réunion à venir.

- **Subventions exceptionnelles aux Globes Trotters, à Monsieur Heitz et à l'école de musique de Luneray**

Globes trotters

Lors du départ en retraite de Madame Chaussay, un cadeau lui a été remis. L'association Les Globes Trotters a avancé financièrement ce cadeau. La commune d'Ambrumesnil se doit donc d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 euros, tout comme le S.I.V.O.S. pour rembourser l'avance faite.

Monsieur Heitz

Monsieur Heitz ayant proposé ses services à plusieurs reprises, entre autre pour accompagner les Membres de la commission chargés du concours des maisons fleuries, la commune souhaite lui verser une subvention exceptionnelle de 50 euros pour le remercier.

Il est décidé de proposer à Monsieur Heitz de réitérer l'expérience au moment de Noël pour offrir aux enfants du S.I.V.O.S. une balade en calèche et lui accorder, de la même manière, une subvention de 100 euros.

Ecole de musique de Luneray

Monsieur Letellier rappelle que l'école de musique de Luneray a assuré la fête de la musique le vendredi 19 juin dernier sur la place du Parvis et que cette fête fut une réussite totale.

Il était convenu qu'une subvention serait versée en contrepartie.

Après quelques différends avec Monsieur Legrou, directeur de l'école de musique, il a été arrêté qu'une subvention exceptionnelle de 275 euros serait versée.

Monsieur Letellier met l'accent sur le fait que si la commune fait appel de nouveau à une école de musique, un contrat sera établi au préalable.

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, pour ces subventions exceptionnelles.

- **Règlement du cimetière**

Monsieur Lebourg, Président de la commission cimetière prend la parole.

Il tient à remercier tous les participants qui ont œuvré à la réécriture du règlement ainsi que les mairies d'Ouille la Rivière et d'Offranville pour leur aide.

Monsieur Lebourg passe en revue les points importants.

Monsieur le Maire explique que ce règlement sera mis en ligne et envoyé à toutes les sociétés de pompes funèbres.

Pour donner le temps à tous de lire ce règlement, il est convenu qu'il sera voté lors du prochain conseil municipal.

- **Questions diverses**

- Remerciements de la famille de Madame Sénécal Denise suite à l'inhumation

- Remerciements de l'association des Globes Trotters pour le versement de la subvention 2015
 - Remarque sur le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de conseillers lors de la fête patronale, le dimanche 21 juin dernier
 - L'entreprise Lorgeril Millour a posé un tampon sur le puisard situé sur le terrain de jeux en face la salle des 12* d'Or, ce qui lève le dernier indice de cavités souterraines. Le montant des travaux est de 456 €
 - L'entreprise Halbourg a dû intervenir pour une vidange des canalisations autour de la place du Parvis ainsi qu'une canalisation rue de l'Eglise suite à un orage. Prix de l'intervention 720 €. Des travaux sur des canalisations cassées seront à prévoir au budget 2016
 - Une fuite d'eau a été constatée dans la salle du Parvis, celle-ci viendrait de la terrasse au dessus de la cuisine, des devis sont en attente pour effectuer des travaux
 - Les panneaux d'interdiction de stationner en bordure de route en face la salle du Parvis n'ont pas, pour l'instant, l'effet escompté. Monsieur Letellier veut encore attendre que les conducteurs se responsabilisent et d'ici la fin de l'année, des recommandations écrites seront déposées sur les pare-brise
 - Pour information, Sodineuf propose de vendre des logements dans la résidence le Clos aux locataires installés
 - La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Monsieur Letellier explique que la loi prévoit dorénavant un seuil de 15 000 habitants pour pouvoir constituer une Communauté de Communes. La Communauté de communes Saône et Vienne n'atteignant pas ce seuil (14 441 habitants au 1^{er} janvier 2015), celle-ci a trois solutions :
 - rejoindre la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime
 - créer une Communauté de Communes avec Varenne et Scie
 - créer une Communauté de communes à l'échelle du Syndicat mixte Terroir de Caux c'est-à-dire Saône et Vienne, Varenne et Scie et Les Trois Rivières sachant que cette dernière a déjà délibéré dans ce sens.
- Monsieur le Maire demande avis aux conseillers présents :
- 11 votes pour le rapprochement avec Varenne et Scie
 - 2 votes pour le rapprochement avec Varenne et Scie et Les trois rivières
 - Aucun pour le rapprochement avec la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime
 - 1 abstention de Monsieur Letellier
- Celui-ci expose qu'à la dernière réunion de la Communauté de Communes Saône et Vienne, les Membres ont voté à une grande majorité pour le rapprochement avec Varenne et Scie et Les trois rivières
- Monsieur Reine fait remarquer que les tracteurs chargés de paille accrochent les branches du chêne près de la mare, un élagage serait à prévoir
 - France télécom a prévu d'installer une armoire dans le village pour augmenter le débit internet pour obtenir 8 mégas à la fin 2016 et pour 2020 passer à la fibre

- Madame Angélique Letellier expose le cas de Madame Ackermans qui aimerait venir aux ateliers créatifs mais qui a du mal à se déplacer, encore plus au 1^{er} étage de la mairie. Elle demande si cet atelier pourrait être organisé à la salle du Parvis. Monsieur le Maire répond que la salle au 1^{er} étage de la mairie va être aménagée correctement pour recevoir le club créatif et que cette disposition évitait l'ouverture du Parvis pour moins de dix personnes avec une consommation de chauffage bien plus élevée. Exceptionnellement, quand une personne à mobilité réduite sera présente au club créatif, la salle du Parvis sera mise à disposition
- Monsieur Alain Bodot revient sur le repas des Aînés et donne un retour de nombreux échos positifs. Une question lui a été posée lors de ce repas sur le fait que le fleurissement était moindre à la sortie du village vers Thil-Manneville. Monsieur Letellier répond qu'il n'y a pas de raison évidente à cela, les employés communaux ont déjà énormément à faire mais un effort peut être envisagé sur cette partie du village
- Madame Isabelle Ridel pose la question de savoir où en sont les travaux au niveau des douches des vestiaires du stade. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours en attente du devis pour un chauffe-eau à gaz
- Monsieur Mickaël Quibel réitère sa demande pour cette année scolaire qui débute, à savoir si des conseillers sont disponibles en cas d'absence des agents du S.I.V.O.S. pour assurer le car et la cantine. Mesdames Forestier et Letellier acceptent de nouveau d'assurer le remplacement

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Membres présents et lève la séance.